

## Procès verbal du conseil municipal du lundi 1er février 2021

Le lundi 1er février deux mille vingt et un, le conseil municipal s'est réuni sur convocation de Mme Hélène ASTRIC, Maire, à la Maison des Loups à 20h00.

Présentation par M. TANGUY, directeur du SIVOM de Boussières, du projet d'engazonnement du cimetière afin de ne plus utiliser de désherbant chimique. Il est également présenté le projet d'implantation de haies dans 4 secteurs de Boussières-Village.

### **Membres présents :**

- Mme Hélène ASTRIC
- M. Thomas MILLET
- M. Eloi JARAMAGO
- Mme Edith PAILLER
- Mme Pascaline FORNOT
- Mme Véronique TOURNERET
- Mme Karine BOUILLÉ
- Mme Sakina JAMALI
- M. Gérard BASTIEN
- Nicolas JEANDOT

### **Membres absents :**

- M. Souleymane GASMI, absent excusé
- M. Eloy JARAMAGO, absent excusé, procuration à M. Gérard BASTIEN
- M. Luc PIERRET, absent excusé, procuration à M. Nicolas JEANDOT
- Mme Christelle AMIOTTE, absente non excusée
- Mme Eve-Mary DENISOT, absente excusée, procuration à Mme Véronique TOURNERET

M. Thomas MILLET a été élu secrétaire de séance.

Les Procès Verbaux du 4 et 21 janvier 2021 sont adoptés à l'unanimité.

### **Mise en place du 2<sup>ème</sup> conseiller municipal suppléant**

Madame la Maire confirme que la démission de Mme Florence NUNINGER-PARIZOT a été validée par la Préfecture de Doubs.

Mme Véronique TOURNERET ayant été élue 17<sup>ème</sup> sur la liste "Hélène ASTRIC", elle devient officiellement conseillère municipale en lieu et place de Mme Florence NUNINGER-PARIZOT.

### **GBM : coût définitif des transferts de charges 2020 - Evaluation prévisionnelle des transferts de charges 2021**

L'adjoint au Maire en charge des finances expose qu'à l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été instituée.

La délibération communautaire du 10 septembre 2020 de création de la CLECT a décidé que cette commission serait composée des membres de l'assemblée délibérante de Grand Besançon Métropole, ainsi que du Trésorier à titre d'expert. Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, elle comprend donc des membres de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la communauté d'agglomération.

Cette commission s'est réunie le 17 décembre 2020, en vue d'élire son Président et son Vice-Président (rapport n°1). Elle a également validé les modalités et résultats du calcul du coût définitif des transferts de charges pour 2020 (rapport n°2). Enfin, elle a évalué le montant prévisionnel des charges transférées pour 2021, qui prend en compte le coût prévisionnel des services communs, la variation

des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie et l'ajustement du bonus soutenabilité lié à cette compétence (rapport n°3).

Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats du calcul du coût définitif des charges transférées pour 2020 d'une part, et les montants prévisionnels de charges transférées pour 2021 d'autre part.

**Le Conseil municipal,**

VU l'arrêté préfectoral n° 7066 du 23 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001,

VU l'arrêté préfectoral du 19 juin 2019 portant transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en Communauté Urbaine,

VU le IV de l'article 1609 nonies C du CGI,

VU les rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 17 décembre 2020 joints en annexe,

**DELIBERE**, le Conseil municipal prend connaissance de l'élection de M. Gabriel BAULIEU à la présidence de la CLECT et de M. Anthony POULIN à la vice-présidence.

Le Conseil municipal **approuve à l'unanimité** les modalités et résultats du calcul du coût définitif des transferts de charges pour 2020 décrits dans le rapport n°2 de la CLECT du 17 décembre 2020.

Le Conseil municipal **approuve à l'unanimité** les montants prévisionnels de charges transférées pour 2021, incluant le coût prévisionnel des services communs pour 2021, la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie et l'ajustement du bonus soutenabilité lié à cette compétence décrits dans le rapport n°3 de la CLECT du 17 décembre 2020.

#### **Convention avec le SDIS 25 pour l'entretien des extérieurs de la caserne des pompiers**

Madame la Maire expose qu'il convient d'établir des conventions pour l'entretien des espaces verts et pour le déneigement de la caserne des pompiers de Boussières avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs.

La Maire donne lecture des dites conventions et propose d'effectuer ces prestations à titre gratuit, comme cela se fait dans les communes où est implanté une caserne de pompier.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

#### **Convention Territoriale Globale avec la CAF du Doubs**

La Maire expose que le contrat enfance jeunesse est arrivé à échéance et est remplacé par une Convention Territoriale Globale (CTG) qui est une convention politique de partenariat, qui a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et développement des services aux familles du territoire et permet le versement de subventions de la Caisse d'Allocations Familiales. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les habitants et les partenaires pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté aux besoins du territoire. Ce diagnostic se réalisera à partir de 2021 à l'échelle de Grand Besançon Métropole.

La Maire donne lecture de la convention.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** et autorise a Maire à signer la CTG pour la période 2020 / 2022.

#### **Convention avec l'arche de Ploum de Torpes pour la campagne de stérilisation des chats**

Madame la Maire présente l'association Arche de Ploum qui a pour objet de réguler la prolifération des chats dans les villages via, entre autre, la stérilisation.

L'exposé entendu, le conseil municipal donne son accord de principe. La convention correspondante sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

#### **Point sur les projets**

- travaux de démolition de l'écurie SAGE, située rue de l'Eglise : courant février par l'entreprise de TP LARTOT

- travaux école maternelle : validation du devis de l'entreprise BOUTET afin de végétaliser la véranda

- vente de Nems à la MDL par l'association "Rêve d'hélephant"

- Association les Richets : fin de l'activité pour la saison 2021/2022. Les remboursements auprès des adhérents sont en cours.

- Logement 1er étage de la cure : une annonce dans le bon coin sera prochainement publiée

**La séance est levée à 21h45**